



Conseil "Transports, télécommunications et énergie"
(Télécommunications)
Luxembourg, le 4 juin 2021

Président: Pedro Nuno Santos, ministre portugais des infrastructures et du logement.

La **session débutera** à 10 heures.

Les ministres évalueront les progrès accomplis en ce qui concerne un projet de règlement sur la gouvernance européenne des données, connu sous le nom de "**acte sur la gouvernance des données**".

Ils feront également le point sur les progrès réalisés sur une proposition de directive concernant des mesures destinées à assurer un **niveau élevé commun de cybersécurité** dans l'ensemble de l'UE (directive SRI 2).

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur le thème "**Une boussole numérique pour 2030**: comment tracer la voie à suivre pour l'avenir numérique de l'UE?", sur la base de la communication de la Commission relative à la décennie numérique de l'Europe.

Sous le **point "Divers"**, la présidence informera les ministres de l'état d'avancement des discussions relatives à des règles actualisées en matière de protection de la vie privée pour les communications électroniques (vie privée et communications électroniques) et sur la révision du règlement concernant l'itinérance. La Commission fournira des informations au sujet de la législation sur l'intelligence artificielle, de la proposition de cadre pour une identité numérique européenne et de l'état d'avancement des travaux sur la boîte à outils commune de l'Union pour la connectivité. La présidence communiquera aux ministres des informations sur l'Assemblée numérique 2021 et la délégation lituanienne présentera son candidat à la prochaine élection au poste de secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT). En dernier point, la future présidence slovène présentera son programme de travail pour le second semestre 2021.

Point presse en ligne avant la session du Conseil: 1^{er} juin à 10 heures

Conférence de presse: à l'issue de la session du Conseil, vers 14 heures

* * *

[Conseil "Transports, télécommunications et énergie" \(Télécommunications\) - Page de la réunion](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#) [Transmission vidéo,](#)

[téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Acte sur la gouvernance des données

Les ministres **évalueront les progrès accomplis en ce qui concerne le projet d'acte sur la gouvernance des données** (rapport sur l'état des travaux: doc. [8724/21](#)). La proposition définit des mesures destinées à conférer à l'UE un avantage concurrentiel en lui permettant de tirer parti de ses vastes volumes de données.

L'objectif général de la proposition ([13351/20](#)) est de promouvoir la disponibilité des données à des fins de réutilisation, en augmentant la confiance dans les "intermédiaires de données" (prestataires de partage de données) et en renforçant divers mécanismes de partage de données dans l'ensemble de l'UE.

Plus précisément, le projet d'acte sur la gouvernance des données vise à:

- mettre à disposition des données du secteur public en vue d'une réutilisation, lorsque de telles données sont soumises à des droits d'autrui
- faciliter le partage de données entre entreprises, contre rémunération
- permettre d'utiliser des données à caractère personnel avec l'aide d'un "intermédiaire de partage de données à caractère personnel", conçu pour aider les gens à exercer leurs droits au titre du règlement général sur la protection des données (RGPD)
- faciliter l'altruisme en matière de données (données mises volontairement à disposition par des particuliers ou des entreprises, pour le bien commun)

La Commission a publié sa proposition en novembre 2020, la première d'une série de mesures annoncées dans la [stratégie européenne pour les données](#) de 2020.

Les ministres des télécommunications ont tenu un débat d'orientation sur la proposition lors de leur vidéoconférence informelle du 7 décembre 2020. Ils se sont félicités de cette initiative et ont donné une orientation politique pour la poursuite des travaux.

Le groupe "Télécommunications" a travaillé intensivement sur la proposition. Dans son rapport sur l'état des travaux, la présidence a recensé un certain nombre de questions qui doivent encore être traitées. Par exemple, celle de l'articulation entre l'acte sur la gouvernance des données avec d'autres dispositions législatives et les règles concernant les prestataires de services de partage de données appelle encore des éclaircissements. Des discussions sont encore nécessaires en ce qui concerne les dispositions relatives aux politiques nationales concernant l'altruisme en matière de données, la nature, la structure et les tâches du comité européen de l'innovation dans le domaine des données, et les règles relatives à l'accès international aux données et à leur transfert vers des pays tiers.

Des discussions sur ces questions et d'autres sont en cours au sein du groupe et d'ici à la fin de son mandat, la présidence a l'intention de poursuivre les travaux relatifs à l'acte sur la gouvernance des données.

Pour être adopté, le texte devra être approuvé à la fois par le Conseil et par le Parlement européen. Le Parlement n'a pas encore adopté sa position.

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Niveau élevé commun de cybersécurité

Le Conseil **fera le point sur les progrès réalisés sur une proposition de directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'UE** (directive SRI révisée ou **directive SRI2**) (rapport d'étape: doc. [8640/21](#)).

La Commission a présenté la proposition en décembre 2020, dans le but de remplacer l'[actuelle directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information](#) (directive SRI). La proposition figurait parmi les actions annoncées dans la [stratégie de cybersécurité de l'UE pour la décennie numérique](#), qui vise à renforcer la résilience face aux cybermenaces et à faire en sorte que les citoyens et les entreprises bénéficient de technologies numériques fiables.

Dans les conclusions sur la stratégie de cybersécurité (doc. [6722/21](#)) qu'il a adoptées en mars 2021, le Conseil a pris note de la proposition SRI2 et a réaffirmé son soutien au renforcement et à l'harmonisation des cadres nationaux de cybersécurité et à une coopération soutenue entre les États membres.

L'objectif de la proposition SRI2 est d'améliorer encore la résilience et les capacités de réaction aux incidents des entités publiques et privées, des autorités compétentes et de l'UE dans son ensemble. La proposition:

- élargit considérablement le champ d'application de l'actuelle directive SRI
- traite de la sécurité des chaînes d'approvisionnement
- renforce les exigences de sécurité obligatoires
- rationalise les obligations en matière de déclaration
- introduit une surveillance plus stricte et une application plus rigoureuse des règles
- contient des dispositions relatives au partage d'informations et à la coopération en matière de gestion des cybercrises au niveau des pays et de l'UE
- prévoit la réglementation des bases de données d'enregistrement concernant les noms de domaine

Le groupe horizontal "Questions liées au cyberspace" a procédé à une lecture complète de la proposition. Au cours des discussions, les États membres ont, dans l'ensemble, accueilli favorablement la directive révisée, tout en faisant part d'un certain nombre de préoccupations majeures.

L'une de ces préoccupations concerne l'interaction entre la directive SRI2 et la législation sectorielle, en particulier la réglementation sur la résilience des entités critiques (directive CER) et le règlement DORA sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier. Au cours des discussions, les États membres ont, pour la plupart, déclaré qu'il était impératif de considérer la directive SRI2 comme le cadre horizontal pour la cybersécurité dans l'UE et qu'elle devrait servir de norme de référence pour l'harmonisation minimale de l'ensemble de la législation sectorielle pertinente dans ce domaine.

D'autres préoccupations exprimées par les délégations concernent l'élargissement considérable du champ d'application des règles révisées, les critères de plafond en tant que seul élément à prendre en considération lors de l'identification des entités essentielles et importantes à couvrir, la base juridique proposée (marché unique) et des questions de sécurité nationale.

La présidence a à présent lancé le processus de rédaction et elle travaillera en étroite collaboration avec la future présidence afin de faciliter la poursuite des discussions au sein du groupe et de veiller à ce que ce dossier prioritaire progresse sans heurts au niveau du Conseil.

Pour être adopté, le texte devra être approuvé à la fois par le Conseil et par le Parlement européen. Le Parlement n'a pas encore adopté sa position.

[Cybersécurité: comment l'UE lutte contre les cybermenaces \(informations générales\)](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Une boussole numérique pour 2030

Le Conseil **tiendra un débat d'orientation sur le thème "Une boussole numérique pour 2030: comment tracer la voie à suivre pour l'avenir numérique de l'UE"**, sur la base de la communication de la Commission relative à la décennie numérique de l'Europe.

En octobre 2020, le Conseil européen a invité la Commission à présenter, d'ici mars 2021, une "boussole" globale pour le numérique (EUCO [13/20](#)). Il s'agissait de présenter les ambitions numériques à l'horizon 2030, d'établir un système de suivi et d'exposer les moyens et les principales étapes pour concrétiser ces ambitions.

Le 9 mars 2021, la Commission a adopté une communication intitulée "Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique", dans laquelle elle propose de mettre en place une "boussole numérique" afin de traduire en objectifs concrets les ambitions numériques de l'UE pour 2030 (doc. [6974/21](#)).

D'un point de vue opérationnel, la Commission entend proposer un programme de politique numérique, qui serait adopté par le Conseil et le Parlement européen et qui définirait les objectifs concrets et le système de suivi.

La Commission propose également de mettre en place un ensemble complet de principes numériques pour informer les utilisateurs et guider les responsables politiques et les opérateurs numériques. Ces principes seraient approuvés au début de 2022 dans une déclaration interinstitutionnelle de la Commission, du Parlement et du Conseil.

À la suite de la vidéoconférence informelle du 25 mars 2021, les dirigeants de l'UE ont fait une [déclaration](#) dans laquelle ils se sont félicités de la communication de la Commission sur la boussole numérique. Ils ont souligné que cette communication constituait une étape en vue de tracer les contours du développement numérique de l'Europe pour la prochaine décennie et ont invité le Conseil à procéder rapidement à l'examen de celle-ci en vue de l'élaboration du programme envisagé en matière de politique numérique.

Comme suite à la demande des dirigeants, l'objectif de ce **débat d'orientation du Conseil** est de contribuer au succès du processus de la décennie numérique en aidant à en concrétiser les ambitions. La présidence a préparé les questions ci-après pour orienter la discussion:

- *Selon vous, quelles sont les principales actions nécessaires sur le terrain pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030 fixés dans la communication sur la boussole numérique? Comment les actions récemment entreprises, telles que le règlement sur l'IA et le cadre pour une identité numérique européenne, contribueront-elles à la réalisation des objectifs, que faut-il faire, en termes de gouvernance et de politiques de soutien, pour atteindre ces objectifs et comment accélérer et coordonner la mise en œuvre des projets multinationaux pour garantir des investissements adéquats?*
- *Comment l'UE peut-elle assurer une transformation numérique qui reflète pleinement nos valeurs européennes et comment la déclaration interinstitutionnelle sur les principes numériques contribuera-t-elle à façonner la société et l'économie numériques "à l'européenne", tout en s'appuyant sur les expériences nationales?*

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Divers

- Propositions législatives en cours d'examen:
Règlement concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques (règlement "vie privée et communications électroniques")
Règlement concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union (règlement sur l'itinérance)
Informations communiquées par la présidence
 - Règlement établissant des règles harmonisées en matière d'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle)
Règlement relatif à un cadre pour une identité numérique européenne
Informations communiquées par la Commission
 - Boîte à outils commune de l'Union pour la connectivité
Informations communiquées par la Commission sur l'état d'avancement des travaux
 - Assemblée numérique 2021
Informations communiquées par la présidence
 - Élections à l'UIT – Présentation du candidat lituanien pour le poste de secrétaire général adjoint
Informations communiquées par la délégation lituanienne
 - Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la délégation slovène
-